



## Conseil municipal du 11 avril 2018 à 19h30

### Compte-rendu

**ETAIENT PRÉSENTS** : Bruno **LE PORT**, Yves **THOMAS**, Marie-Ange **HELOU**, Alain **FLOCH**, Françoise **BOUGUYON**, Geneviève **SOUIDI-COROLLER**, Marie José **GENTRIC**, Marie-Claude **LE COZ**, Daniel **ALLONCLE**, François **COLIN**, Yves **GOULM**, Claire **LE ROY-DAHLBENDER**, Nicolas **LE GALL**, Alain **PICHON**, Marilyne **AUTRET-LE LAY**, Ophélie **LE GOFF**, Nathalie **DESNOT** (à partir du point 2), Pierre **GARREC**, Pascal **QUERE**, William **DUPRE**, Anthony **GARNIER**.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Bruno **CLAQUIN** a donné procuration à William **DUPRE**, Frédéric **AUTRET** a donné procuration à Yves **THOMAS** et Laure **SALVANET-WRONSKI** a donné procuration à Pascal **QUERE**.

**ABSENTS** : Christophe **ROUMIER**, Manon **MOULLEC**, Valérie **LEON**.

**En exercice : 27                      Présents : 21                      Votants : 24**

Le quorum étant atteint, le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h30.

Madame Marie-Ange HELOU a été nommée secrétaire de séance.

#### **VP/2018/04/01/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2018**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance en date du 14 mars 2018 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Sur la page 9 du compte-rendu, il sera remplacé « Elle ajoute » par « William Dupré ajoute qu'il ne faut pas dire qu'il n'y avait pas de subventions auparavant. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 14 mars 2018.
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

#### **VP/2018/04/01/02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNE**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2017 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

#### **VP/2018/04/01/03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET SPANC**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget SPANC.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2017 du budget SPANC établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

#### **VP/2018/04/01/04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget lotissement Anjela Duval.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2017 du budget lotissement Anjela Duval établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

#### **VP/2018/04/01/05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2017 du budget commune qui s'établit comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>BP 2017</b>	<b>REALISE 2017</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 102 700.00 €	963 756.06 €
012 : CHARGES DE PERSONNEL	1 938 600.00 €	1 845 014.15 €
65 : AUTRES CHARGES GESTION COUR.	221 500.00 €	209 614.44 €
66 : CHARGES FINANCIERES	140 844.37 €	135 354.87 €
67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00 €	44.55 €
022 : DEPENSES IMPREVUES	14 773.31 €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 419 417.68 €</b>	<b>3 153 784.07 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	208 571.32 €	212 736.84 €
023 - Virement à la section d'investis.	1 087 085.78 €	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 295 657.10 €</b>	<b>212 736.84 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 715 074.78 €</b>	<b>3 366 520.91 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>BP 2017</b>	<b>REALISE 2017</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	33 000.00 €	53 159.21 €
70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS SERV	181 500.00 €	184 320.41 €
73 IMPOTS ET TAXES	2 701 291.17 €	2 693 031.91 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP	1 511 075.00 €	1 593 186.75 €
75 AUTRES PROD GESTION COURANTE	25 000.00 €	25 482.37 €
76 PRODUITS FINANCIERS	50.00 €	22.39 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	3 066.51 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>4 451 916.17 €</b>	<b>4 552 269.55 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	250 600.00 €	161 431.28 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	12 558.61 €	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>263 158.61 €</b>	<b>161 431.28 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>4 715 074.78 €</b>	<b>4 713 700.83 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 1 359 738,53€ (dont 12 558,61€ report de l'excédent office de tourisme).

#### DEPENSES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
16 - REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	233 822.81 €	233 741.80 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	280 272.43 €	140 936.61 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 000.00 €	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	507 133.63 €	332 346.63 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 362 186.03 €	1 495 102.97 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 000.00 €	- €
020 : DEPENSES IMPREVUES	17 122.07 €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 459 536.97 €</b>	<b>2 202 128.01 €</b>
001 Solde antérieur	545 682.70 €	- €
040 Opérations de transfert entre sections	250 600.00 €	161 431.28 €
041 Opérations patrimoniales	119 200.00 €	55 655.80 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>915 482.70 €</b>	<b>217 087.08 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 375 019.67 €</b>	<b>2 419 215.09 €</b>

#### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
024 - PRODUITS DE CESSION	42 116.75 €	- €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 399 985.88 €	1 389 259.93 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	608 913.00 €	286 301.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	909 146.94 €	45 734.70 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 960 162.57 €</b>	<b>1 721 295.63 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 087 085.78 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	208 571.32 €	212 736.84 €
041 - Opérations patrimoniales	119 200.00 €	55 655.80 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 414 857.10 €</b>	<b>268 392.64 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 375 019.67 €</b>	<b>1 989 688.27 €</b>

Soit un déficit de 975 209,52€ (avec le report déficitaire des exercices antérieurs).

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2017 du budget commune

#### **VP/2018/04/01/06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET SPANC**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2017 du budget SPANC qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

#### DEPENSES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	31 000.00 €	28 730.00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>31 500.00 €</b>	<b>28 730.00 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
023 - Virement à la section d'investis.	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 500.00 €</b>	<b>28 730.00 €</b>

#### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	30 332.69 €	10 550.00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	- €	85.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>30 332.69 €</b>	<b>10 635.00 €</b>
002 Résultat d'exploitation	1 167.31 €	1 167.31 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 167.31 €</b>	<b>1 167.31 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>31 500.00 €</b>	<b>11 802.31 €</b>

Résultat de fonctionnement :	- 16 927.69 €
------------------------------	---------------

## Investissement

### DEPENSES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	60 379.15 €	- €
020 : DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>- €</b>
001 Solde antérieur		
040 Opérations de transfert entre sections		
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>- €</b>

### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS		
	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investiss.	60 379.15 €	60 379.15 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>

Résultat d'investissement :	60 379.15 €
-----------------------------	-------------

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2017 du budget SPANC

### VP/2018/04/01/07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2017 du budget lotissement Anjela Duval qui s'établit comme suit :

## Fonctionnement

### DEPENSES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 000.00 €	450.00 €
66 CHARGES FINANCIERES	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	274 568.00 €	214 897.30 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>274 568.00 €</b>	<b>214 897.30 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>283 568.00 €</b>	<b>215 347.30 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	110 000.00 €	48 231.62 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>110 000.00 €</b>	<b>48 231.62 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	173 568.00 €	165 108.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>173 568.00 €</b>	<b>165 108.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>283 568.00 €</b>	<b>213 339.62 €</b>

Résultat de fonctionnement :	- 2 007.68 €
------------------------------	--------------

## Investissement

### DEPENSES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
020 : DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001 Solde antérieur	149 156.00 €	149 156.00 €
040 Opérations de transfert entre sections	173 568.00 €	165 108.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>322 724.00 €</b>	<b>314 264.00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>322 724.00 €</b>	<b>314 264.00 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2017
16 - EMPRUNT	48 156.00 €	
	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>48 156.00 €</b>	<b>- €</b>
01 - Solde d'exécution de la section d'investiss.		
040 - Opérations d'ordre entre sections	274 568.00 €	214 897.30 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>274 568.00 €</b>	<b>214 897.30 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>322 724.00 €</b>	<b>214 897.30 €</b>

Résultat d'investissement :	- 99 366.70 €
-----------------------------	---------------

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2017 du budget lotissement Anjela Duval

#### **VP/2018/04/01/08 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement du budget primitif 2018, soit la somme de 1 359 738,53€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement du budget primitif 2018, soit la somme de 1 359 738,53 €.

#### **VP/2018/04/01/09 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET SPANC**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui explique que la section de fonctionnement du budget SPANC est déficitaire à hauteur de 16 927,69€. Cette somme doit être reportée en dépense de fonctionnement sur le budget 2018 (compte 002).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reporter le déficit de fonctionnement 2017 au compte 002 du budget primitif 2018 SPANC pour un montant de 16 927,69€.

#### **VP/2018/04/01/10 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui explique que la section de fonctionnement du budget lotissement Anjela Duval est déficitaire à hauteur de 2 007,68€. Cette somme doit être reportée en dépense de fonctionnement sur le budget 2018 (compte 002).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reporter le déficit de fonctionnement 2017 au compte 002 du budget primitif 2018 lotissement Anjela Duval pour un montant de 2 007,68€.

**VP/2018/04/01/11 APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 16,96%
- Taxe foncière (bâti) : 21,48%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,87%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reconduire les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus pour l'année 2018.

**VP/2018/04/01/12 BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2018 de la commune :

**Fonctionnement**

DEPENSES		
LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	963 756.06 €	988 200.00 €
012 : CHARGES DE PERSONNEL	1 845 014.15 €	1 880 000.00 €
65 : AUTRES CHARGES GESTION COUR.	209 614.44 €	219 400.00 €
66 : CHARGES FINANCIERES	135 354.87 €	132 279.31 €
67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	44.55 €	33 508.00 €
022 : DEPENSES IMPREVUES	- €	8 810.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 153 784.07 €</b>	<b>3 262 197.31 €</b>
043 - Opérations d'ordre entre sections	212 736.84 €	210 010.59 €
023 - Virement à la section d'investis.		1 297 720.10 €
002 - résultat de clôture SIVOM		32 298.48 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>212 736.84 €</b>	<b>1 540 029.17 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 366 520.91 €</b>	<b>4 802 226.48 €</b>

RECETTES		
LIBELLES	réalisé 2017	BP 2018
013 ATTENUATION DE CHARGES	53 159.21 €	70 000.00 €
70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS SERV	184 320.41 €	184 800.00 €
73 IMPOTS ET TAXES	2 693 031.91 €	2 724 068.00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP	1 593 186.75 €	1 592 410.00 €
75 AUTRES PROD GESTION COURANTE	25 482.37 €	47 000.00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	22.39 €	50.00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 066.51 €	33 298.48 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>4 552 269.55 €</b>	<b>4 651 626.48 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	161 431.28 €	150 600.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>150 600.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>4 713 700.83 €</b>	<b>4 802 226.48 €</b>

## Investissement

### DEPENSES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
16 - REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	233 741.80 €	234 771.13 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 936.61 €	252 491.42 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	111 000.00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	332 346.63 €	340 350.40 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 495 102.97 €	2 773 102.63 €
020 : DEPENSES IMPREVUES	- €	22 913.12 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 202 128.01 €</b>	<b>3 734 628.70 €</b>
001 Solde antérieur	- €	975 209.52 €
040 Opérations de transfert entre sections	161 431.28 €	150 600.00 €
041 Opérations patrimoniales	55 655.80 €	100 000.00 €
10 dotations, fonds divers et réserves	- €	116 170.41 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>217 087.08 €</b>	<b>1 341 979.93 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 419 215.09 €</b>	<b>5 076 608.63 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
024 - PRODUITS DE CESSION	- €	15 500.00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 389 259.93 €	1 578 738.53 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	286 301.00 €	558 469.00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	45 734.70 €	1 200 000.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 721 295.63 €</b>	<b>3 352 707.53 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	1 297 720.10 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	212 736.84 €	210 010.59 €
001 solde d'exécution		116 170.41 €
041 - Opérations patrimoniales	55 655.80 €	100 000.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>268 392.64 €</b>	<b>1 723 901.10 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 989 688.27 €</b>	<b>5 076 608.63 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

18 pour

5 abstentions

1 contre

- Approuve le budget primitif 2018 de la commune tel que présenté ci-dessus.

### VP/2018/04/01/13 BUDGET PRIMITIF 2018 SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2018 SPANC :

## Fonctionnement

### DEPENSES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés)	- €	1 302.31 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	28 730.00 €	6 500.00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	270.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>28 730.00 €</b>	<b>8 072.31 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	
002 résultat de fonctionnement reporté	- €	16 927.69 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>16 927.69 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 730.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	10 550.00 €	25 000.00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	85.00 €	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>10 635.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>
002 Résultat d'exploitation	1 167.31 €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 167.31 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>11 802.31 €</b>	<b>25 000.00 €</b>

## Investissement

### DEPENSES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
23 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 379.15 €	60 379.15 €
020 : DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>
001 Solde antérieur		
040 Opérations de transfert entre sections		
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS		
	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investiss.	60 379.15 €	60 379.15 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	- €	
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 379.15 €</b>	<b>60 379.15 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

23 pour

1 contre

- Approuve le budget primitif 2018 SPANC tel que présenté ci-dessus.

### VP/2018/04/01/14 BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2018 Lotissement Anjela Duval :

## Fonctionnement

### DEPENSES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	450.00 €	1 490.00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	10.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>450.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	214 897.30 €	215 645.40 €
002 résultat de fonctionnement		2 007.68 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>214 897.30 €</b>	<b>217 653.08 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>215 347.30 €</b>	<b>219 153.08 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	BP 2017	REALISE 2018
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	48 231.62 €	100 866.70 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 007.68 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>48 231.62 €</b>	<b>102 874.38 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	165 108.00 €	116 278.70 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>165 108.00 €</b>	<b>116 278.70 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONN.</b>	<b>213 339.62 €</b>	<b>219 153.08 €</b>

## Investissement

### DEPENSES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
020 : DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001 Solde antérieur	149 156.00 €	99 366.70 €
040 Opérations de transfert entre sections	165 108.00 €	116 278.70 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>314 264.00 €</b>	<b>215 645.40 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>314 264.00 €</b>	<b>215 645.40 €</b>

### RECETTES

LIBELLES	REALISE 2017	BP 2018
16 - EMPRUNT		
	- €	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>- €</b>	
01 - Solde d'exécution de la section d'investiss.		
040 - Opérations d'ordre entre sections	214 897.30 €	215 645.40 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>214 897.30 €</b>	<b>215 645.40 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>214 897.30 €</b>	<b>215 645.40 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

23 pour

1 contre

- Approuve le budget primitif 2018 Lotissement Anjela Duval tel que présenté ci-dessus.

#### **VP/2018/04/01/15 SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CCAS**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au CCAS pour un montant de 24 500€ pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 24 500€ pour l'année 2018.

#### **VP/2018/04/01/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL SUR LE BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle sur le budget Lotissement Anjela Duval pour un montant de 2 007,68€ pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget Lotissement Anjela Duval pour un montant de 2 007,68€ pour l'année 2018.

#### **VP/2018/04/01/17 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Bouguyon, Adjointe, qui présente les différentes demandes de subventions.

<b>ORIGINE DE LA DEMANDE</b>	<b>SOMME PROPOSEE 2018</b>
<b>ECOLES</b>	
Groupe scolaire des Ajoncs <b>OCCE</b>	3 500.00 €
Assoc. Parents d'élèves Ajoncs	750.00 €
Association Sportive Collège Bois de Locquéran	330.00 €
Collège St Joseph Audierne	527.00 €

Collège Notre Dame de Roscudon	930.00 €
Association sportive collège St Joseph et Notre Dame de Roscudon	1 100.00 €
Ecole Maternelle et Primaire ND de Roscudon	550.00 €
Ecole Ste Anne	217.00 €
Ecole Pierre Le Lec	22.00 €
Ecole DIWAN Pont Croix	44.00 €
MFR Elliant	31.00 €
MFR Poullan	248.00 €
Bâtiment CFA 29	155.00 €
IME LA CLARTE	44.00 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Tennis Club du Cap Sizun	3 000.00 €
A.S.P Football	6 500.00 €
Hand Ball du Cap Sizun	2 500.00 €
Cap Sizun Cyclisme	3 000.00 €
Pétanque loisirs Plouhinec	350.00 €
Cap Sizun Natation	350.00 €
Sport et Détente	200.00 €
Tamm Kreiz	418.00 €
FC Cap Sizun	352.00 €
Rédérien du Cap Sizun	250.00 €
Kei Shin Judo Club	462.00 €

Redadeg	200.00 €
Centre nautique	2 500.00 €
Mondial Pupilles	132.00 €
<b>ASSOCIATIONS CARITATIVES</b>	
Secours Catholique	220.00 €
COS - Maire de Plouhinec	1 500.00 €
Association France ALZHEIMER 29	150.00 €
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	50.00 €
Handisport Cornouaille	100.00 €
Les Bibliothèques sonores	50.00 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	50.00 €
CIDFF du Finistère	100.00 €
Association les Petits Bonheurs EHPAD Pouldreuzic	22.00 €
EHPAD "résidence de la Fontaine"	132.00 €
EHPAD "Saint Yves"	242.00 €
Amicale Ty Penn Ar Bed EHPAD Cléden-Cap-Sizun	110.00 €
Ecole de Musique du Cap Sizun	3 201.30 €
AR C'HAB E TANSAL	200.00 €
KLIPENN AR C'HAB	200.00 €
Un fil à la patch	200.00 €
<b>DIVERS</b>	
Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation	100.00 €
Association de chasse de Ménez Rheun	400.00 €
Les amis de l'abri du marin	2 500.00 €

Plaisance Cap Sizun	500.00 €
Events Breizh	800.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 489.30 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 pour

3 abstentions

- Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

#### **VP/2018/04/01/18 ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur n°2526420231/ 2018 du 22/02/2018 pour le budget principal et la demande n°2143510231/ 2018 du 22/02/2018 pour le budget SPANC

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par la trésorerie de Pont-Croix dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement :

- **Budget principal** : 1 363,17€
- **Budget SPANC** : 257,39€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

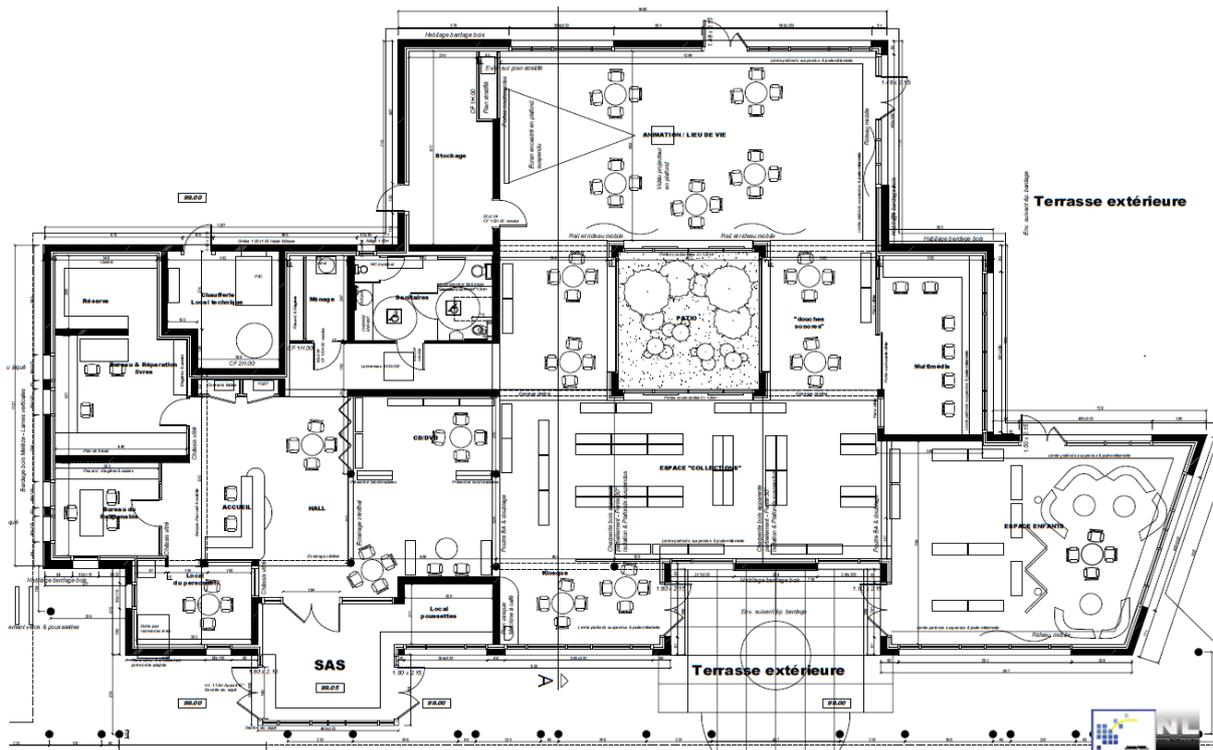
- Approuve les admissions en non-valeur sur le budget principal et budget SPANC telles que présentées ci-dessus.

#### **VP/2018/04/01/19 APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA MEDIATHEQUE – 3EME LIEU**

Monsieur le Maire laisse la parole à Yves Thomas qui rappelle que le conseil municipal, dans sa séance en date du 13 avril 2017, a approuvé à l'unanimité la programmation du pôle intergénérationnel culturel et sportif qui se réalisera par tranches successives :

- Aménagement d'un nouveau terrain des sports
- Construction de la médiathèque – 3<sup>ème</sup> lieu sur le terrain actuel
- Création de nouveaux vestiaires et d'une tribune
- Aire de jeux pour les enfants et espace pour les adolescents
- Rénovation de la salle de sport communale

Il réalise une présentation globale du projet puis laisse la parole à Yves Goulm, conseiller délégué en charge de la culture, afin de présenter l'avant-projet définitif de la médiathèque – 3<sup>ème</sup> lieu :



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

19 pour

5 abstention

- Approuve l'avant-projet définitif du projet de la médiathèque – 3<sup>ème</sup> lieu

**VP/2018/04/01/20 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE MEDIATHEQUE – 3EME LIEU**

Monsieur le Maire rappelle le coût estimatif du projet (incluant le 1% culturel mais pas les aménagements paysagers et extérieurs, le parking, le mobilier, les collections, le matériel informatique) : **1 326 130€ HT**

<b>Financiers</b>	<b>Dépense HT subventionnable</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité</b>
<b>Etat – contrat de ruralité</b>	1 326 130	36,2%	480 000€
<b>DRAC</b>	1 326 130	30%	397 839€
<b>Région – contrat de partenariat</b>	1 326 130	7,5%	100 000€
<b>Département – contrat de territoire</b>	1 326 130	5,5%	73 065€
<b>Réserve parlementaire : 2015</b>	1 326 130	0,8%	10 000€
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>		80%	1 060 904€
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>		20%	265 226€
<b>TOTAL</b>	1 326 130€	100%	1 326 130€

L'acquisition des ouvrages, le mobilier ainsi que le matériel informatique feront l'objet de demandes de subvention indépendantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC (dossier à restituer pour le 30 avril au plus tard)
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**VP/2018/04/01/21 APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LE SDEF POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE – 3EME LIEU**

Monsieur Thomas, Premier adjoint, explique que dans le cadre de la construction de la médiathèque – 3<sup>ème</sup> lieu, une installation photovoltaïque sera posée sur la toiture du bâtiment. Cette installation sera raccordée au réseau de distribution d'électricité par le biais de deux conventions avec le SDEF (ayant compétence pour assurer l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables) :

- Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre de travaux de bâtiment
- Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre de travaux de bâtiment
- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**VP/2018/04/01/22 MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas, Premier adjoint, qui rappelle que le plan local d'urbanisme de Plouhinec a été approuvé le 20 octobre 2011 par délibération du conseil municipal. Il a ensuite fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée (approuvée le 15 décembre 2016) et d'une procédure de modification (approuvée le 19 décembre 2017).

L'article L.153-45 du code de l'urbanisme dispose « dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L.153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L.151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ».

En l'espèce, l'objectif est de procéder à une modification simplifiée du PLU afin de corriger une erreur matérielle identifiée sur le règlement graphique : dans le cadre de la modification du PLU approuvée le 19 décembre 2017, le règlement graphique du PLU a été réalisé à partir de la cartographie de la DREAL qui s'avère erronée. En effet, les reculs applicables par rapport à la RD 784 (recul acoustique de 30m et recul inconstructible de 35 m) ont été appliqués de la même façon sur l'ensemble du linéaire alors qu'en réalité, ils varient en fonction des secteurs. Il convient donc de les rectifier par la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du PLU.

**Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU :**

- De mettre le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un mois du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018.
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins 8 jours, avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site de la commune dans le même délai et pendant la durée de la mise à disposition ;
- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : [mairie@ville-plouhinec29.fr](mailto:mairie@ville-plouhinec29.fr)

- Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme auprès de la mairie de Plouhinec, dès la publication de la délibération du Conseil Municipal définissant les modalités de mise à disposition ;
- A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.
- Approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**VP/2018/04/01/23 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : VESTIAIRES ET TRIBUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Yves Thomas, premier adjoint. Il rappelle que la circulaire relative à la dotation de soutien à l'investissement local définit les conditions d'accès et les projets éligibles s'ils s'inscrivent dans l'une des 6 thématiques prioritaires. C'est pourquoi, il est proposé au conseil de présenter un dossier pour les équipements sportifs, notamment les vestiaires et la tribune. Le montant minimum de la subvention s'élève à 20 000€ (si le dossier est retenu) avec un plafond fixé à 500 000€.

La création de vestiaires et de la tribune s'inscrit dans la thématique relative à la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

La dépense prévisionnelle est estimée à 937 000€.

Il présente le plan de financement qui en résulte (montants prévisionnels) :

Financiers	Dépense HT subventionnable	Taux sollicité	Montant sollicité
Etat – DSIL	937 000	53,3%	500 000€
Région – contrat de partenariat	937 000	10,7%	100 000€
Département – contrat de territoire	937 000	10,7%	100 000€
Fonds d'aide football amateur	937 000	4,3%	40 000€
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>		79%	740 000€
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>		21%	197 000€
<b>TOTAL</b>	937 000€	100%	937 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux de création des vestiaires et de la tribune qui débiteront en juin.
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- **Autorise** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 à hauteur de 500 000€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de tous les partenaires institutionnels ou financiers susceptibles de financer l'opération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**VP/2018/04/01/24 PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PLOZEVET AUX TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE LA DIGUE DE PORS POULHAN**

Monsieur Thomas, Premier adjoint, rappelle que le conseil municipal de Plozévet a délibéré le 28 septembre 2012 sur sa participation aux travaux de consolidation de la digue de Pors Poulhan. Les travaux sont terminés et le coût s'élève à 413 126,72€ HT. L'association des plaisanciers participe à hauteur de 10 000€ et le Département finance 96 000€. La participation de la commune de Plozévet est décomptée comme suit :

$$(413\,126,72 - 10\,000 - 96\,000) / 2 = 153\,563,36\text{€ HT.}$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune de Plozévet à hauteur de 153 563,36€.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission du titre de recettes accompagné d'un état validé pour la trésorerie de Pont-Croix.
- Décide de prévoir la recette sur le budget 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**VP/2018/04/01/25 INTEGRATION DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Référence de la voie	Contenance	Adresse
XD 73	690 m <sup>2</sup>	Rue de Kersugard
AC 297	47 m <sup>2</sup>	Rue Saint Jérôme
AB 562	38 m <sup>2</sup>	Rue des Etourneaux
AB 540	36 m <sup>2</sup>	Rue des Etourneaux
AB 537	75 m <sup>2</sup>	Rue des Etourneaux
YV 130	1020 m <sup>2</sup>	Saint Dreyer
YV 119	780 m <sup>2</sup>	Impasse des Alouettes
ZW 427	5 m <sup>2</sup>	Menez Dregan
Total	2 691 m <sup>2</sup>	

Monsieur Thomas, Adjoint aux travaux, propose d'intégrer les parcelles privées de la commune ci-dessus dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration des parcelles privées de la commune présentées ci-dessus dans le domaine public communal.

**VP/2018/04/01/26 SIVOM : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE « COLLECTE DES EAUX USEES » ENTRE LA COMMUNE DE PLOUHINEC ET LE SIVOM DE LA BAIE D'AUDIERNE**

Vu le code général des collectivités et notamment son article L.2224-12,

Vu les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 2017 272-003 en date du 29 septembre 2017 de la Préfecture du Finistère portant modification des statuts du SIVOM de la Baie d'Audierne ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-17 du CGCT, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés

à la date du transfert, des dispositions des 3 premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du CGCT »

Considérant que l'article L.1321-1 du CGCT dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence ».

Considérant qu'en vertu de l'article 2 de ses statuts, la compétence « assainissement collectif » figure au nombre des compétences exercées par le SIVOM de la Baie d'Audierne.

Par délibération en date du 16 novembre 2017, le comité syndical a accepté le transfert de la compétence collecte des eaux usées des communes vers le syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour permettre l'exercice de la compétence assainissement collectif, la commune de Plouhinec met à disposition du SIVOM de la baie d'Audierne les biens dont elle est propriétaire.

L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens, constatée par un procès-verbal établi contradictoirement.

Cette mise à disposition cesse en cas de retrait de la commune, de restitution de la compétence, de dissolution du SIVOM de la Baie d'Audierne, de désaffectation des biens.

Le SIVOM de la baie d'Audierne assume sur les biens mis à sa disposition par la commune l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Il est donc nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de ces biens par la commune de Plouhinec au SIVOM de la Baie d'Audierne pour l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement collectif par la commune de Plouhinec au SIVOM de la Baie d'Audierne, annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### **VP/2018/04/01/27 RETROCESSION DE LA CONCESSION E-1259 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DU BOURG**

Monsieur le Maire laisse la parole à Marie-Ange Helou, adjointe. Elle explique que Madame Kerouredan propose de rétrocéder à la commune la concession E-1259 enregistrée sous l'acte 675 située dans le cimetière communal du bourg, avant son échéance fixée au 12 décembre 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la reprise de la concession E-1259 enregistrée sous l'acte 675 et située dans le cimetière communal du bourg avant son échéance fixée au 12 décembre 2027.

#### **VP/2018/04/01/28 RETROCESSION DE LA CONCESSION E-1350 DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DU BOURG**

Monsieur le Maire laisse la parole à Marie-Ange Helou, adjointe. Elle explique que Monsieur Helias propose de rétrocéder à la commune la concession E-1350 enregistrée sous l'acte 1065 située dans le cimetière communal du bourg, avant son échéance fixée au 31 octobre 2063.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la reprise de la concession E-1350 enregistrée sous l'acte 1065 et située dans le cimetière communal du bourg avant son échéance fixée au 31 octobre 2063.

#### **Questions diverses**

Aucune question diverse.

La séance a été levée à 21h17.

